



Frédéric Petit – Député des Français établis à l'étranger



Communiqué de presse

Le budget de la diplomatie culturelle et d'influence adopté

M. Frédéric Petit, député des Français établis à l'étranger, rapporteur pour avis de programme 185 (diplomatie culturelle et d'influence, francophonie) se félicite de l'adoption en 1^{ère} lecture du budget de l'action extérieure de l'Etat.

Le budget de la diplomatie culturelle et d'influence pour 2019 tient ses promesses et prépare l'avenir. Il **s'élève à 625,3 millions d'euros** (hors dépenses de personnel), au sein d'une mission « action extérieure de l'État » qui représente, au total, plus de trois milliards d'euros.

Pour la première fois depuis des années, les moyens sont sanctuarisés, voire haussés pour certains opérateurs :

- La **subvention de l'AEFE**, qui représente près de la moitié des crédits du programme, reste stable, à hauteur de **384 millions d'euros**, conformément à l'engagement du Président de la République ;
- **L'Institut français de Paris** enregistre une hausse de sa subvention de 2 millions d'euros en 2019, ce qui la porte à **30,8 millions d'euros**. Cette augmentation est liée à la mise en œuvre du plan « Langue française et plurilinguisme » par l'Institut, et à la préparation de la saison des cultures africaines en 2020, inédite en raison de son format et de son volume budgétaire ;
- Les crédits dédiés aux subventions directes aux **Alliances françaises locales**, sont en augmentation et passent à **8,29 millions d'euros** afin de soutenir la création de 10 Alliances françaises par an, conformément au souhait du Président de la République.

Les efforts de rationalisation du réseau culturel à l'étranger se poursuivent. Il importe désormais de se doter d'outils adéquats pour atteindre les objectifs fixés par le président de la République (discours de la Sorbonne, de l'Institut ou encore d'Ouagadougou) et s'orienter vers un nouveau modèle de cette diplomatie que l'on appelle d'influence – plus partenariale, plus déconcentrée, plus agile.

M. Frédéric Petit se félicite également de l'adoption en séance publique de son amendement (amendement n° II – 1136) qui extrait des plafonds d'emploi les personnels certifiés se décidant pour un contrat local.

Contact presse :
Nadia Salem
06 63 62 81 45